



Le Système national générique ePhyto (GeNS)

Fiche d'information #3 sur ePhyto

À quoi sert le GeNS?

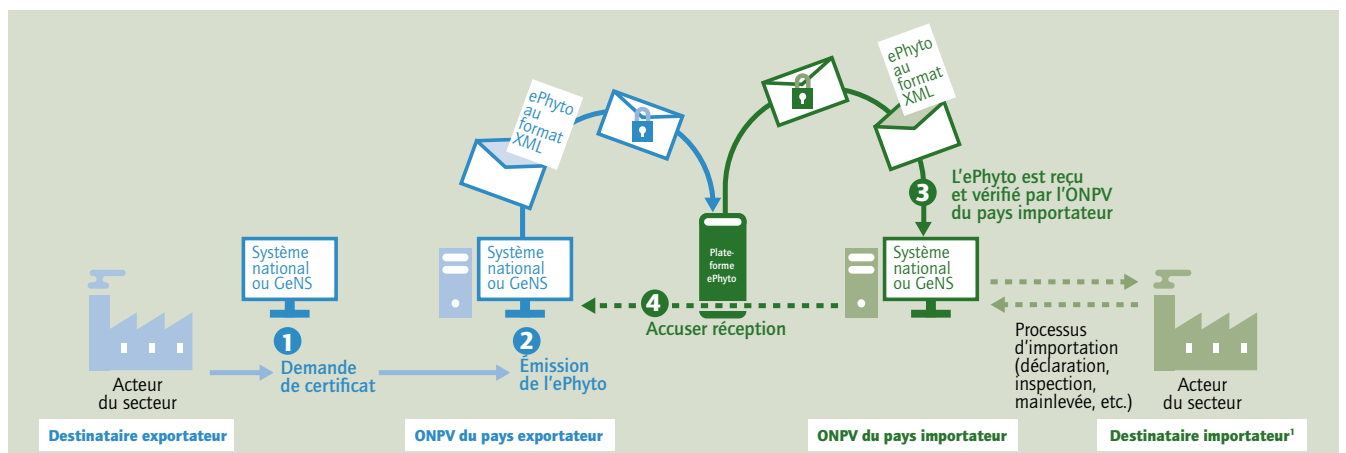
Le GeNS est un système en ligne qui sert à établir et recevoir des ePhytos pour permettre aux pays dépourvus d'un système national, ou qui ont un accès limité aux technologies de l'information, d'échanger des ePhytos avec leurs partenaires commerciaux via la plateforme mondiale. Dans un premier temps, le GeNS proposera les fonctions de base suivantes:

- ◆ Saisie des informations relatives aux envois donnant lieu à une demande de certification à l'export par les acteurs du secteur
- ◆ Vérification et modification de ces données par les acteurs du secteur ou les inspecteurs de l'Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV).
- ◆ Approbation de la demande de certificat par les inspecteurs de l'ONPV
- ◆ Émission d'un ePhyto par le fonctionnaire de l'ONPV
- ◆ Établissement d'un ePhyto avec présentation des données au format Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), en tenant compte des indications figurant à l'appendice 1 à la NIMP n° 12
- ◆ Envoi d'ePhytos vers la plateforme mondiale
- ◆ Réception d'ePhytos depuis la plateforme mondiale
- ◆ Établissement d'un certificat phytosanitaire papier prêt à être signé et estampillé, pour l'exportation vers les pays qui ne peuvent pas encore recevoir les ePhytos
- ◆ Impression des données de l'ePhyto sur papier, si nécessaire
- ◆ Stockage des ePhytos pour consultation ultérieure
- ◆ Connexion sécurisée à la plateforme mondiale
- ◆ Interface conviviale en ligne avec différents rôles pour les acteurs du secteur et les ONPV

Mise en place en 2011 par la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) avec le soutien financier du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et de plusieurs pays donateurs, la Solution ePhyto vise à améliorer l'innocuité du commerce des végétaux et produits végétaux.

Figure 1

Le diagramme ci-dessus présente le processus de transmission d'un ePhyto (que ce soit à partir du système national de l'ONPV ou du GeNS). Il décrit les étapes de la transmission de l'ePhyto entre la partie exportatrice et la partie importatrice.



¹ Le processus d'obtention d'un certificat par le destinataire dépend du processus opérationnel spécifique utilisé par chaque ONPV

Comment mon pays peut-il se préparer à utiliser le GeNS?

Pour utiliser pleinement le GeNS, l'ONPV peut avoir besoin d'examiner plusieurs aspects de son fonctionnement d'un point de vue opérationnel et technique. Par exemple:

- ◆ Obtenir le soutien nécessaire en interne pour mettre en œuvre le GeNS, notamment l'examen des finances pour appuyer les modifications devant être apportées à l'infrastructure, si nécessaire.
- ◆ Examiner la législation nationale et les processus opérationnels de certification phytosanitaire et procéder aux ajustements nécessaires.
- ◆ Consultation avec vos partenaires dans la mesure où les acteurs de votre secteur utiliseront également le GeNS pour fournir des informations ePhyto et des demandes de certification.
- ◆ Participer aux formations par téléconférence/vidéo organisées par le Secrétariat de la CIPV et le Groupe directeur ePhyto, si nécessaire.

Quand mon pays peut-il participer?

L'expérimentation du GeNS a débuté au quatrième trimestre de 2018.

Les pays qui ne disposent pas d'un système national ou qui souhaitent se connecter à la plateforme via le GeNS pourront utiliser le système lorsque la phase pilote et les reconfigurations seront achevées. La CIPV informera les parties contractantes dès que l'utilisation du GeNS pourra être généralisée.

Pour de plus amples renseignements sur la Solution ePhyto, voir <https://www.ippc.int/fr/ephyto/>.

Ressources complémentaires

Le site web de la CIPV contient de nombreuses informations sur l'historique d'ePhyto. Pour de plus amples renseignements, cliquer sur les liens ci-dessous:

- ◆ [ePhyto de la CIPV – Page d'accueil](#)
- ◆ [ePhyto de la CIPV – Groupe directeur et développements récents](#)
- ◆ [ePhyto de la CIPV – Codes et format](#)

Nous contacter

Groupe directeur ePhyto

Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Tél: +39 06 5705 4812 | Télécopie: +39 06 5705 4819

Courriel: ippc-ephyto@fao.org

Site Internet: www.ippc.int

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

